

## Accès aux traitements antiviraux contre la COVID-19 au sein de la collectivité

Dernière mise à jour : 25 septembre 2023

Au Canada, le nirmatrelvir-ritonavir (Paxlovid™) par voie orale et le remdésivir (Veklury®) par voie intraveineuse sont les traitements approuvés par Santé Canada en vue d'une utilisation en ambulatoire. Ce document décrit la manière dont les fournisseurs de soins primaires et les autres fournisseurs de soins de santé peuvent accéder aux traitements contre la COVID-19 (nirmatrelvir-ritonavir par voie orale et remdésivir par voie intraveineuse) pour les patients au sein de la collectivité.

### Table des matières

Qui doit recevoir un traitement antiviral contre la COVID-19?.....	1
Traitement antiviral pour les receveurs de greffe d'organe solide .....	2
Nirmatrelvir-ritonavir .....	2
Accès au nirmatrelvir-ritonavir au sein de la collectivité.....	3
Remdésivir .....	3
Accès au remdésivir au sein de la collectivité.....	4
Accès aux tests de dépistage de la COVID-19 .....	4
Accès des patients qui ne disposent pas d'un numéro de carte Santé ou ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario .....	5
Communication avec les patients à risque élevé et planification de leur traitement .....	6
Annexe A – Personnes-ressources régionales de Santé Ontario.....	8

### Qui doit recevoir un traitement antiviral contre la COVID-19?

Les traitements antiviraux doivent être fortement envisagés pour les personnes qui présentent des symptômes de COVID-19 et chez qui la présence de SARS-CoV-2 a été détectée à l'issue de résultats positifs à un test PCR, à un test moléculaire rapide ou à un test antigénique rapide, et qui présentent un risque élevé de résultats graves pour la santé.

Pour ces patients, le nirmatrelvir-ritonavir est le traitement de première intention à privilégier lorsque celui-

---

ci est sûr et faisable. Le remdésivir est indiqué lorsque le nirmatrelvir-ritonavir est contraindiqué (p. ex., interaction médicamenteuse ne pouvant être traitée en toute sécurité, contraindication médicale) ou lorsque les patients ont dépassé la fenêtre thérapeutique de l'administration du nirmatrelvir-ritonavir (soit plus de cinq jours après l'apparition des symptômes).

Les personnes susceptibles de présenter un risque élevé sont notamment :

- les personnes de 60 ans ou plus;
- les personnes immunodéprimées de 18 ans ou plus;
- les adultes souffrant d'une ou plusieurs [comorbidités](#) qui les exposent à un risque élevé de contracter une forme grave de la COVID-19;
- les adultes dont l'immunité est insuffisante (non vaccinés ou sous-vaccinés).
  - Reportez-vous aux dernières [directives en matière d'immunisation](#) du Comité consultatif national de l'immunisation pour déterminer si votre patient est sous-vacciné.

Pour vous renseigner davantage sur la détermination des patients qui présentent un risque élevé de contracter une forme grave de la COVID-19, reportez-vous aux recommandations de Santé Ontario sur [l'utilisation en ambulatoire du remdésivir \(Veklury®\) par voie intraveineuse chez les adultes](#).

## Traitement antiviral pour les receveurs de greffe d'organe solide

Les receveurs de greffe d'organe solide qui ont été déclarés positifs à la COVID-19 doivent être invités à communiquer avec leur équipe de greffe afin de recevoir un traitement et des soins de suivi adaptés à la COVID-19. Le nirmatrelvir-ritonavir peut interagir de manière importante avec certains médicaments pour les greffes, avec le risque d'entraîner de graves effets indésirables. Les receveurs de greffe d'organe solide ne doivent pas prendre de nirmatrelvir-ritonavir sans d'abord en parler à leur équipe de greffe.

## Nirmatrelvir-ritonavir

Le nirmatrelvir-ritonavir (Paxlovid) est un médicament antiviral administré par voie orale qui peut réduire le risque d'hospitalisation ou de décès chez les personnes présentant un risque élevé de contracter une maladie grave en raison de la COVID-19. Pour être efficace, le nirmatrelvir-ritonavir doit être administré dans les cinq jours suivant l'apparition des symptômes.

Le nirmatrelvir-ritonavir est le traitement ambulatoire privilégié pour les patients atteints d'une forme légère à modérée de la COVID-19 et présentant un risque élevé de contracter une forme grave de la COVID-19. Les patients doivent avoir reçu un diagnostic positif à SARS-CoV-2 (au moyen d'un test PCR, d'un test moléculaire rapide ou d'un test antigénique rapide), et être en mesure de commencer le traitement dans les cinq jours suivant l'apparition des symptômes.

---

Le nirmatrelvir-ritonavir n'est pas indiqué chez tous les patients. Certains peuvent avoir une contreindication médicale. Il peut être nécessaire d'ajuster la dose pour les patients atteints d'insuffisance rénale. De plus, le nirmatrelvir-ritonavir interagit avec de nombreux médicaments et produits de santé naturels couramment utilisés. Le cas échéant, les fournisseurs de soins de santé doivent consulter des spécialistes (p. ex., en oncologie, en greffe) et des pharmaciens pour déterminer si l'interaction peut être atténuée en toute sécurité.

Prenez connaissance des ressources suivantes en vue de la prescription du traitement :

- [Nirmatrelvir/Ritonavir \(Paxlovid\) – What Prescribers and Pharmacists Need to Know](#) (Université de Waterloo/Université de Toronto)
- [Interaction Checker](#) (Université de Liverpool)
- [Management of Nirmatrelvir/Ritonavir \(Paxlovid\) Drug-Drug Interactions in Oncology](#) (Réseau universitaire de santé/Centre des sciences de la santé de Kingston)
- [Recommandation de Santé Ontario sur l'utilisation du nirmatrelvir-ritonavir \(Paxlovid\)](#)

## Accès au nirmatrelvir-ritonavir au sein de la collectivité

Il existe plusieurs voies pour accéder au nirmatrelvir-ritonavir dans la collectivité :

- Les prescripteurs (p. ex., médecins de famille, spécialistes, infirmières praticiennes) peuvent remettre aux patients une ordonnance à présenter dans une pharmacie communautaire.
- Certaines pharmacies communautaires peuvent prescrire ou délivrer directement le nirmatrelvir/ritonavir aux patients.

D'autres voies permettant d'accéder au nirmatrelvir-ritonavir ont été mises en place, à l'échelle locale et régionale, en fonction du contexte et des besoins locaux. Toute question au sujet de ces voies peut être adressée aux personnes-ressources régionales de Santé Ontario, dont les coordonnées figurent à l'[Annexe A](#).

## Remdésivir

Le remdésivir est un médicament antiviral administré par voie intraveineuse qui peut réduire le risque d'hospitalisation ou de décès chez les personnes présentant un risque élevé de contracter une maladie grave en raison de la COVID-19.

Le remdésivir doit être envisagé chez les patients ambulatoires qui présentent un risque élevé de contracter une forme grave de la COVID-19 et qui ne peuvent pas prendre de nirmatrelvir-ritonavir en raison d'une contreindication médicale ou d'interactions médicamenteuses importantes ne pouvant être atténuées. Le traitement doit être entamé dans les sept jours suivant l'apparition des symptômes.

---

Reportez-vous au document de Santé Ontario pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation en ambulatoire du remdésivir par voie intraveineuse : recommandations de Santé Ontario sur [l'utilisation en ambulatoire du remdésivir \(Veklury®\) par voie intraveineuse chez les adultes](#).

## Accès au remdésivir au sein de la collectivité

Le remdésivir est accessible aux patients de la collectivité par l'entremise de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (SSDMC). Les formulaires d'orientation et les documents connexes pour chaque région de SSDMC sont disponibles [ici](#).

Les prescripteurs dans les hôpitaux ou dans la collectivité peuvent orienter un patient vers leur bureau local de SSDMC afin qu'une infirmière lui administre le remdésivir par voie intraveineuse. Les prescripteurs doivent remplir le ou les formulaires d'orientation appropriés et les transmettre à leur bureau local de SSDMC. Un coordinateur de soins de SSDMC assurera le suivi auprès du patient.

Dans la plupart des cas, les patients reçoivent l'injection dans une clinique communautaire de soins infirmiers; un service à domicile peut être fourni aux patients qui ne sont pas admissibles aux cliniques de soins infirmiers. Les pharmacies qui ont conclu un accord avec SSDMC peuvent délivrer le médicament.

## Accès aux tests de dépistage de la COVID-19

Les patients doivent présenter des symptômes de la COVID-19 et obtenir un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 pour recevoir le nirmatrelvir-ritonavir ou le remdésivir.

L'obtention d'un résultat positif à l'un des tests suivants suffit pour confirmer la présence de la COVID-19 :

- Un test antigénique rapide administré par le patient (à domicile) ou par un fournisseur de soins de santé.
  - Remarque : un test antigénique rapide dont le résultat est négatif ne suffit pas pour écarter la présence de la COVID-19. Les patients à haut risque qui obtiennent un résultat négatif au test antigénique rapide doivent être envisagés pour un test PCR de confirmation.
- ID NOW ou tout autre test moléculaire rapide.
- Un test PCR effectué en laboratoire.

Les patients qui présentent un risque élevé de contracter une forme grave de la COVID-19 sont [admissibles au test PCR ou au test moléculaire rapide](#) dans les pharmacies participantes, les hôpitaux, les centres d'évaluation et certains établissements de soins primaires (visitez le [site Web](#) des centres de dépistage de la COVID-19 pour identifier les centres de dépistage locaux). Les fournisseurs autorisés peuvent commander des tests PCR financés par les fonds publics pour les patients admissibles au moyen du formulaire de Santé publique Ontario « COVID-19 and Respiratory Virus Test Requisition » (voir [formulaire](#) et [instructions](#)).

---

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le public peut accéder à des tests antigéniques rapides par l'entremise des [bureaux de santé publique](#) locaux (les processus locaux varient). Les partenaires du secteur de la santé (y compris les médecins, les pharmacies, les hôpitaux et les autres fournisseurs de soins de santé) pourront également commander des tests antigéniques rapides pour les distribuer à leurs patients en préparation de la saison automne-hiver des infections respiratoires, à partir de septembre 2023. La distribution de tests antigéniques rapides aux patients est une initiative volontaire et ne sera pas remboursée par le gouvernement de l'Ontario (pas de codes de facturation).

Par ailleurs, les tests antigéniques rapides sont toujours disponibles dans les établissements de soins collectifs (p. ex., foyers de soins de longue durée), dans la fonction publique au sens large (p. ex., secteur de l'éducation), dans les collectivités autochtones et des Premières Nations et dans les communautés hautement prioritaires. Les patients qui présentent un risque élevé de contracter une forme grave de la COVID-19 doivent être encouragés à conserver chez eux des tests antigéniques rapides et à se faire dépister dès que les symptômes apparaissent.

Les fournisseurs de soins de santé déjà inscrits au Programme provincial de dépistage antigénique (PPDA) qui ont l'intention de distribuer des tests antigéniques rapides à leurs employés ou à leurs patients continueront de passer par le [Portail d'approvisionnement en EPI](#) pour effectuer leurs commandes. Les fournisseurs de soins de santé qui ne sont pas encore inscrits au PPDA peuvent s'y inscrire à partir du [portail L'Ontario](#), ensemble, et passer commande depuis le Portail d'approvisionnement en EPI. Pour obtenir de l'aide afin de créer un compte ou se connecter à un compte existant, ou pour toute question concernant les commandes et l'expédition, veuillez écrire à l'adresse [sco.supplies@ontario.ca](mailto:sco.supplies@ontario.ca).

## **Accès des patients qui ne disposent pas d'un numéro de carte Santé ou ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario**

Le dépistage de la COVID-19 est accessible aux personnes admissibles en fonction des directives provinciales en la matière, y compris les non-résidents et les visiteurs qui ne disposent pas d'un numéro de carte Santé ou ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario.

Le nirmatrelvir-ritonavir peut être délivré gratuitement dans les pharmacies aux personnes munies d'une ordonnance valide, y compris les non-résidents et les visiteurs qui ne disposent pas d'un numéro de carte Santé ou ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario.

Les patients doivent être couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario pour obtenir des soins infirmiers professionnels par l'entremise de SSDMC, y compris l'administration du remdésivir. Pour les patients qui ont besoin d'un traitement au remdésivir, mais qui ne disposent pas d'une assurance provinciale (y compris les visiteurs d'une autre province), les prescripteurs doivent prendre des dispositions avec un hôpital ou un service d'urgence local, ou peuvent communiquer directement avec une clinique communautaire de soins

---

infirmiers (des frais pouvant être imputés aux patients). Les prescripteurs doivent communiquer avec leur personne-ressource régionale de Santé Ontario pour toute question liée aux voies régionales.

## **Communication avec les patients à risque élevé et planification de leur traitement**

Le traitement antiviral contre la COVID-19 peut prévenir une maladie grave s'il est pris rapidement après l'apparition des symptômes. Les fournisseurs de soins de santé sont encouragés à discuter des options de traitement avec les patients à risque élevé avant qu'ils ne tombent malades, et à créer un plan pour s'assurer qu'ils reçoivent le traitement approprié dans la fenêtre thérapeutique définie. Cela peut inclure l'évaluation des interactions médicamenteuses et la garantie que les prescripteurs disposent d'un DFGé à jour dans leurs dossiers.

Les fournisseurs de soins de santé peuvent informer les patients des mesures suivantes pour se préparer :

- Rester à jour dans ses vaccins.
- Avoir accès à des tests antigéniques rapides pour effectuer un dépistage dès que les symptômes apparaissent et régulièrement par la suite en cas de résultat négatif.
- Comprendre l'importance d'accéder rapidement au traitement s'ils reçoivent un dépistage positif, même si les symptômes sont légers.
- Préparer une liste de médicaments avec les ordonnances à jour, et sur laquelle figurent des médicaments et des vitamines en vente libre.
- Savoir avec qui communiquer pour accéder à un traitement en cas de résultat positif au test de dépistage.

Il peut être envisagé de discuter avec les patients à risque élevé :

- lors des rendez-vous;
- par courriel ou téléphone (après avoir déterminé, au moyen d'une recherche dans le DME, quels sont les patients à risque élevé de contracter une maladie grave);
- en mettant à jour le site Web ou le portail de réservation en ligne du cabinet;
- en collaborant avec les ambassadeurs communautaires et d'autres partenaires pour favoriser la sensibilisation auprès des populations en quête d'équité.

Des communications électroniques peuvent également être largement diffusées à tous les patients lorsque cela est faisable.

Les personnes qui présentent un risque plus élevé de mauvais résultats à la suite d'une infection à la COVID-19 en raison de leurs déterminants sociaux de la santé devraient être considérées comme des populations prioritaires pour l'accès aux antiviraux. Les personnes présentant certaines vulnérabilités médicales ou sociales peuvent éprouver des difficultés à reconnaître, à communiquer ou à agir face à l'évolution des symptômes de la COVID-19. Les personnes les plus à risque sont les Autochtones, les Noirs, les autres

---

membres des communautés racialisées, les personnes mal logées, les personnes ayant une déficience intellectuelle, développementale ou cognitive, les personnes qui consomment régulièrement des substances (p. ex., l'alcool), et/ou les personnes atteintes de problèmes de santé mentale.

Le site Web du ministère de la Santé ([traitement antiviral contre la COVID-19](#)) fournit des renseignements à l'intention du public, y compris sur les personnes susceptibles de présenter un risque élevé et les moyens d'accéder à un traitement.

Vous voulez obtenir cette information dans un format accessible? [1-877-280-8538](tel:1-877-280-8538), ATS [1-800-855-0511](tel:1-800-855-0511), [info@ontariohealth.ca](mailto:info@ontariohealth.ca).

---

## Annexe A – Personnes-ressources régionales de Santé Ontario

Région de santé Ontario	Nom et courriel
Centre	Michelle Moonesar ( <a href="mailto:Michelle.Moonesar@ontariohealth.ca">Michelle.Moonesar@ontariohealth.ca</a> )
Est	Farrah Hirji ( <a href="mailto:Farrah.Hirji@ontariohealth.ca">Farrah.Hirji@ontariohealth.ca</a> ) Leah Bartlett ( <a href="mailto:Leah.Bartlett@ontariohealth.ca">Leah.Bartlett@ontariohealth.ca</a> )
Toronto	<a href="mailto:TOTherapeutics@ontariohealth.ca">TOTherapeutics@ontariohealth.ca</a>
Ouest	Karen M. Bell ( <a href="mailto:Karen.M.Bell@ontariohealth.ca">Karen.M.Bell@ontariohealth.ca</a> ) Jennifer Mills Beaton ( <a href="mailto:Jennifer.MillsBeaton@ontariohealth.ca">Jennifer.MillsBeaton@ontariohealth.ca</a> ) Tammy Meads ( <a href="mailto:Tammy.Meads@ontariohealth.ca">Tammy.Meads@ontariohealth.ca</a> )
Nord-Est et Nord-Ouest	Christopher Spooner ( <a href="mailto:Christopher.Spooney@ontariohealth.ca">Christopher.Spooney@ontariohealth.ca</a> ) Robert Barnett ( <a href="mailto:Robert.Barnett@ontariohealth.ca">Robert.Barnett@ontariohealth.ca</a> ) Jennifer MacKinnon ( <a href="mailto:Jennifer.MacKinnon@ontariohealth.ca">Jennifer.MacKinnon@ontariohealth.ca</a> )